

## Séance du 8 avril 2019

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, ROUSSEAU François, BAUDARD Didier, HUMBLLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, BUCHAILLOT Thierry, LAPLACE Jean-Louis, PESENTI Bruno, Andrée PRUNEAUX, Céline LABOUROT, Benoit VIEILLARD

Absente excusée : Audrey GAUTHIER

### COMPTES ADMINISTRATIFS – COMPTES DE GESTION 2018 :

Après examen des documents comptables qui lui sont présentés, le Conseil Municipal, APPROUVE les comptes administratifs 2018 présenté par le Maire et le Compte de gestion présenté par le Trésorier qui font apparaître les résultats de clôture suivants de :

342 835.26 € pour le budget communal principal. Vote unanimité

209 528.85 € pour le budget assainissement. Vote unanimité

0.00 € pour le budget lotissement (Clôturé au 31/12/2018). Vote : Unanimité

### BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

Présentation des budgets primitifs 2018, proposés par M le Maire :

- ✓ Budget primitif principal 2019 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :
  - Section de fonctionnement : 934 100 €
  - Section d'investissement : 748 112 €Vote : 12 voix pour, 1 voix contre
  
- ✓ Budget primitif assainissement 2019 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :
  - Section de fonctionnement : 166 871 €
  - Section d'investissement : 219 271 €Vote unanimité

### Impôts locaux 2019 :

Le Conseil Municipal :

- Fixe les taux des taxes locales :
  - ✓ Taxe d'habitation : 8,39 %, inchangée
  - ✓ Taxe Foncier Bâti : 15,75 %, inchangée
  - ✓ Taxe foncier non bâti : 16,38 %, inchangée

### SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2018 :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2019 :

- ✓ Association Parents d'Elèves : 1 000 euros
- ✓ Association de Pêche : 175 euros
- ✓ Compagnie des Archers du Val d'Amour : 175 euros
- ✓ Club de scrabble : 175 euros
- ✓ J'Dance : 300 euros
- ✓ Anciens combattants : 200 euros
- ✓ Souvenir Français : 150 euros
- ✓ Football club de GEVRY : 300 euros
- ✓ Prévention routière : 100 euros
- ✓ ADMR PARCEY LE DESCHAUX : 175 euros
- ✓ Secours populaire : 50 euros
- ✓ Association territoriale canine Franche-Comté : 50 euros
- ✓ Maison Assistantes Maternelles : 100 euros

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Le conseil municipal :

- ✓ Suite à la saisine du Tribunal administratif pour requête en annulation de décisions d'urbanisme, autorise M. le Maire :
  - A confier la défense la commune à Maître Amandine DRADIGNY, avocate à BESANCON.
  - A conclure et signer la convention d'honoraires relative à ce dossier.
- ✓ Accepte de vendre à un propriétaire riverain une parcelle de terrain, situé au lotissement LA MOTTE, d'environ 3 ares, au prix de 60 € le m
- Sentier DOULOU : Bruno PESENTI fait part au conseil municipal de la nécessité de réparer la passerelle et de changer des panneaux.
- Emmanuelle BALLOT présente au Conseil Municipal un projet d'aménagement décoratif devant l'école

Séance levée à 22 H 00

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE